



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/957
S/1998/532
19 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 43 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES POUR
LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution 52/211 B de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois durant sa cinquante-deuxième session des rapports sur les progrès de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, et porte sur l'évolution de la situation depuis l'établissement du rapport du Secrétaire général en date du 17 mars 1998 (A/52/826-S/1998/222). Il est également destiné au Conseil de sécurité, qui a demandé à être tenu régulièrement informé de la situation en Afghanistan.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION EN AFGHANISTAN

2. Une situation de quasi-égalité sur le plan militaire a prévalu pendant toute la période à l'examen. Si les combats ont diminué en mars et au début du mois d'avril, les incidents se sont progressivement multipliés le long de la ligne de front au nord de Kaboul et dans la région de Kunduz. Un moratoire sur les nouvelles offensives militaires a été accepté par les deux parties et a été à peu près respecté pendant la réunion du Comité directeur qui a eu lieu à Islamabad du 26 avril au 3 mai 1998.

3. Les combats ont toutefois repris peu après la suspension de la réunion d'Islamabad, les Taliban s'efforçant à nouveau de prendre des territoires dans la région de Kunduz tenus par le commandant Ahmad Shah Massoud. Les combats ont également fait rage au nord de Kaboul à la fin du mois de mai et l'on a assisté à l'un des duels d'artillerie et de roquettes les plus violents de ces derniers temps. Les forces du commandant Massoud ont également lancé plusieurs roquettes sur l'aéroport international de Kaboul le 21 mai.

4. De nouveaux combats ont éclaté le 30 mai entre les forces loyales au général Abdul Rashid Dostum et les Taliban dans la province de Badghis située au nord-ouest du pays. Le général Dostum, avec l'aide de plusieurs commandants qui s'étaient ralliés à lui, est parvenu à forcer les Taliban à se replier de l'autre côté du Murghab. Une contre-attaque des Taliban a permis à ces derniers de reprendre une partie du terrain perdu, mais non pas la totalité.

5. Un incident particulièrement tragique s'est produit le 17 mai, date à laquelle un avion des Taliban a bombardé Taloqan, la capitale de la province de Takhar, tuant plus de 30 civils et faisant encore plus de blessés sur un marché. Des roquettes apparemment tirées par le Front uni auraient également touché des zones résidentielles de Kaboul, tuant aussi des civils et détruisant encore un peu plus la capitale afghane déjà dévastée.

6. Les armes, l'argent et autres fournitures ont continué d'affluer en Afghanistan pendant les trois derniers mois. Des membres de la Mission spéciale des Nations Unies ont été témoins d'un certain nombre de livraisons d'armes et de munitions opérées par des aéronefs banalisés dans les bases du Front uni situées au nord du pays. Selon des sources dignes de foi, de tels vols ont lieu au moins quatre à cinq fois par semaine. Il a également été fait état à plusieurs reprises, sans que ces informations aient toutefois été pleinement confirmées, de livraisons de chars et d'avions de combat aux forces du nord, et il est notoire qu'une faction du Front uni a été régulièrement autorisée à utiliser comme base de repli un aérodrome situé en dehors du territoire afghan.

7. Quant aux Taliban, les médias internationaux ont fait état à diverses reprises de l'achat, en dehors de la région, de grandes quantités de matériel militaire, y compris des chars et des véhicules blindés de transport de troupe, qui auraient transité par un pays voisin pour être livrées aux Taliban. Bien que ces informations aient été catégoriquement démenties par les Taliban et d'autres sources qui prétendent que les milices avaient déjà suffisamment de matériel en Afghanistan pour poursuivre la guerre pendant des années, plusieurs sources de la région soutiennent que les Taliban ont bel et bien reçu ce matériel. En outre, il ne fait guère de doute que les Taliban continuent à recevoir gratuitement de l'extérieur du carburant et des huiles de graissage. Il a été difficile d'obtenir formellement la preuve de la reconstitution des stocks militaires par voie terrestre; toutefois, la Mission spéciale a récemment appris de témoins dignes de foi que les Taliban avaient reçu de grandes quantités de matériel militaire acheminé par 200 camions. Le personnel des Nations Unies a été informé, de source sûre, de la présence d'instructeurs militaires étrangers dans les camps des deux parties afghanes, et dans un cas a pu directement constater une telle présence.

8. La situation politique interne entre les factions afghanes a rendu encore plus problématique la reprise des pourparlers de paix. Il a été fait état à plusieurs reprises de combats entre les factions du nord, et même au sein de ces factions. Les dissensions à l'intérieur du Front uni sont l'un des principaux obstacles ayant entravé les pourparlers de paix avec les Taliban. L'incapacité des factions à assurer la sécurité dans la zone de Mazar-i-Sharif et dans d'autres zones a également empêché la Mission spéciale des Nations Unies de reprendre pleinement ses activités dans le nord du pays.

9. Les Taliban ont jusqu'à présent semblé être plus unis. Toutefois, quelques incidents ont été signalés dans des zones sous leur contrôle, les troubles résultant de la résistance opposée par les familles à la conscription forcée des jeunes gens et de l'interprétation littérale de la charia (loi canonique musulmane) imposée par les milices. Il a aussi été fait état à plusieurs reprises de tensions au sein de la direction des Taliban et d'une certaine lassitude dans les rangs des combattants.

10. La situation politique en dehors de l'Afghanistan est légèrement plus prometteuse, les pays de la région ayant commencé à communiquer entre eux plus fréquemment. Il convient de relever en particulier les contacts accrus entre l'Arabie saoudite, le Pakistan et la République islamique d'Iran, qui pourraient contribuer à forger un cadre international solide pour résoudre le conflit afghan avec la participation des principaux protagonistes de la région. Je me félicite en particulier que le Ministre iranien des affaires étrangères, M. Kamal Kharrazi et l'émissaire spécial de la République islamique d'Iran pour l'Afghanistan, M. Alaeddin Broujerdi, se soient rendus en Arabie saoudite en mars, puis au Pakistan en juin, pour des entretiens sur des questions concernant l'Afghanistan.

11. Je juge aussi encourageant que le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), M. Azzedine Laraki, ait eu des contacts de haut niveau avec les gouvernements intéressés de la région. Durant les entretiens qu'il a eus en République islamique d'Iran en mai avec le Président, M. Mohammed Khatami, et le Ministre des affaires étrangères, M. Kharrazi, M. Laraki a souligné l'importance d'une collaboration entre l'OCI et l'Organisation des Nations Unies pour résoudre le conflit afghan.

III. ACTIVITÉS DE LA MISSION SPÉCIALE

12. Pendant la période à l'examen, la Mission spéciale s'est intéressée essentiellement au dialogue intra-afghan entre les factions belligérantes, qui laissait entrevoir la fin de près de 20 années de guerre en Afghanistan. Malheureusement, les espoirs fondés sur ce dialogue, qui avait un temps semblé prometteur, se sont évanouis avec la rupture des pourparlers directs entre les principales factions afghanes le 3 mai à Islamabad.

13. Émanant à l'origine des Taliban, approuvée par le Premier Ministre pakistanais, M. Nawaz Sharif, et acceptée au nom du Front uni (l'ex-Alliance du Nord) par le Président Burhanuddin Rabbani au début de janvier 1998, la proposition consistait à mettre en place une commission d'oulémas, ou docteurs de la loi, afin de régler le conflit afghan sur la base de la charia. Toutefois, aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à ce que M. Sharif, lui encore, intervienne deux mois plus tard en invitant à Islamabad le mollah Mohammed Rabbani, Président de la choura des Taliban à Kaboul, et obtienne de lui un accord de principe concernant la convocation d'un comité directeur pour préparer la contribution de la commission d'oulémas.

14. Mon Envoyé spécial en Afghanistan, M. Lakhdar Brahimi, accompagné de l'Observateur permanent de l'OCI auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Mokhtar Lamani, a négocié avec M. Rabbani, à la fin mars, les dispositions à prendre pour convoquer, à la fin du mois d'avril, le comité

directeur proposé, composé des factions afghanes. Le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Richardson, s'est rendu en Afghanistan le 17 avril et a poussé un peu plus loin les accords conclus par M. Brahimi avec les parties afghanes, laissant ainsi espérer un fructueux dialogue intra-afghan. Les deux parties se sont engagées auprès de M. Richardson à ne mener aucune nouvelle offensive militaire pendant la réunion d'Islamabad. Après quelques discussions, et avec mon accord, elles sont convenues que la réunion serait placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'OCI.

15. Le 26 avril, à la séance d'ouverture coprésidée par M. James Ngobi, le chef par intérim de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, et par le Secrétaire général adjoint de l'OCI, M. Ibrahim Saleh Bakr, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, M. Gohar Ayub Khan, a inauguré la réunion au nom du Premier Ministre, M. Sharif, et a félicité les 14 membres du Comité directeur afghan d'avoir eu la volonté politique de se rencontrer pour des pourparlers directs. Le Ministre des affaires étrangères a déclaré que la réunion faisait naître des espoirs considérables de voir la paix s'instaurer en Afghanistan.

16. Après trois jours de débats sur la définition de l'ouléma, les deux parties sont finalement parvenues à un compromis, convenant en principe de mettre en place une commission au sein de laquelle chacune serait représentée par 20 oulémas dont elles ne pourraient ni l'une ni l'autre contester les pouvoirs. Ce compromis a pu être atteint grâce à l'assistance prêtée par le Gouvernement pakistanais ainsi que par les ambassades des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République islamique d'Iran.

17. Vu l'avancée que représentait ce compromis, il était d'autant plus décevant de voir le Comité directeur s'ajourner sine die le 3 mai sans avoir achevé ses travaux. Le Comité n'a pas mené à terme les discussions sur les autres points à son ordre du jour, et n'a pas décidé à quelle date ni en quel lieu la Commission d'oulémas se réunirait. La question du blocus imposé par les Taliban à la région de Hazarajat s'est avérée être un point extrêmement litigieux. La délégation du Front uni a exigé la levée inconditionnelle et immédiate du blocus, tandis que les Taliban ont offert de lever le blocus uniquement pour les fournitures médicales. La réunion a finalement dû être suspendue lorsque le Front uni a refusé d'accepter une nouvelle délégation des Taliban qu'il avait fallu constituer parce que quatre des cinq membres de la délégation initiale, y compris le chef de délégation, qui s'étaient rendus à Kandahar pour des consultations, n'étaient pas revenus. Les coprésidents représentant l'Organisation des Nations Unies et l'OCI ont instamment prié les deux parties de se réunir à nouveau le plus tôt possible pour achever les travaux du Comité directeur et de maintenir le moratoire sur les nouvelles offensives militaires.

18. Malgré les efforts déployés par le Premier Ministre pakistanais et son gouvernement, les représentants d'autres pays, ainsi que l'Organisation des Nations Unies et l'OCI pour remettre sur pied le Comité directeur, les dirigeants des Taliban à Kandahar ont informé, le 17 mai, une équipe de la Mission spéciale qu'ils avaient abandonné l'idée de pourparlers intra-afghans par l'entremise d'une commission d'oulémas. Accusant le Front uni d'être de mauvaise foi, ils priaient instamment l'Organisation des Nations Unies de

trouver une nouvelle base de négociation. De leur côté, les dirigeants du Front uni accusaient les Taliban d'avoir quitté la réunion et d'avoir refusé de négocier l'élargissement de l'ordre du jour du Comité directeur, et en particulier la levée du blocus qu'ils imposaient à la région de Hazarajat.

19. Les exhortations adressées aux factions afghanes par l'Organisation des Nations Unies, l'OCI et des gouvernements concernés pour qu'elles maintiennent le moratoire sur les nouvelles offensives militaires n'ont pas été écoutées. Fin mai, de violents combats ont éclaté au nord de Kaboul et dans la région de Kunduz, chacune des parties accusant l'autre d'avoir ouvert les hostilités. Recevant constamment des armes, des munitions et autres matériels de guerre, les Taliban et le Front uni ont de nouveau cherché à atteindre leurs objectifs par la force. Dans une déclaration rendue publique le 19 mai, je me suis alors déclaré profondément préoccupé par la décision des Taliban de renoncer à recourir aux *oulémas* pour un dialogue intra-afghan, je leur ai demandé de reconsidérer leur position, et j'ai prié les deux parties d'honorer l'engagement qu'elles avaient pris de s'abstenir de nouvelles offensives militaires.

20. Après la suspension de la réunion du Comité directeur, suivie par une intensification des combats, la Mission spéciale a engagé une nouvelle série d'entretiens avec les dirigeants des factions en vue d'explorer de nouvelles possibilités pour la reprise des pourparlers directs. Lors de ces discussions, les deux parties ont demandé à la Mission spéciale de ne pas se décourager et de persister dans ses efforts en vue de rétablir la paix. Les dirigeants des Taliban à Kandahar ont clairement fait savoir qu'ils ne pensaient pas que leurs opposants du nord accepteraient un jour de chercher à résoudre le conflit par l'entremise d'une commission d'*oulémas*.

21. La Mission spéciale a conseillé aux parties de procéder par étapes. Exhortant les Taliban à prendre des mesures de confiance propres à réduire la fracture ethnique et idéologique, elle continue de leur demander de cesser de se servir de l'aide humanitaire apportée par l'Organisation des Nations Unies comme d'une arme contre leurs compatriotes Hazara.

22. Avec la reprise des combats entre factions, la Mission spéciale continue d'entretenir d'utiles contacts avec les factions et les dirigeants politiques afghans qui ne participent pas aux hostilités, ainsi qu'avec des associations de citoyens, des organisations de femmes et des organisations non gouvernementales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afghanistan. L'Organisation des Nations Unies soutient les appels lancés par ces Afghans indépendants, dont le dirigeant du Front national indépendant pour l'Afghanistan, M. Pir Gailani, et le groupe dirigé par MM. Abdul Haq et Hamed Karzai, ainsi que le Conseil pour la compréhension et d'autres groupes, pour qu'il soit mis fin aux hostilités. L'Organisation des Nations Unies prend également acte de leur idée d'organiser une véritable loya jirgah (grande assemblée) pour favoriser un règlement politique. Cette méthode informelle de règlement des différends, pratiquée de longue date en Afghanistan, continue de mériter de retenir l'attention.

IV. MON ENVOYÉ SPÉCIAL

23. J'ai dépêché mon Envoyé spécial, M. Brahimi, en Afghanistan et dans certains des pays voisins entre le 20 mars et le 15 avril. Avant son arrivée à

/...

Islamabad, le 20 mars, M. Brahimi m'a représenté à la vingt-cinquième réunion des ministres des affaires étrangères de l'OCI, qui a eu lieu entre le 15 et le 18 mars à Doha, au Qatar, et s'est entretenu avec les Ministres des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et d'autres pays concernés.

24. Au cours de sa mission, M. Brahimi, accompagné de M. Lamani de l'OCI, a eu de larges consultations sur la situation en Afghanistan. À Islamabad, il a rencontré le Premier Ministre, M. Sharif, le Ministre des affaires étrangères, M. Khan, le Ministre d'État aux affaires étrangères, M. Siddique Kanju, le Secrétaire d'État, M. Shamshad Ahmad, et son adjoint, M. Iftikhar Murshed. Il a également rencontré à Islamabad le mollah Rabbani, le mollah Wakil Ahmed et d'autres dirigeants des Taliban. Il s'est rendu ensuite à Peshawar et à Lahore pour rencontrer divers officiels et dirigeants politiques pakistanais ainsi que des personnalités afghanes, des représentants des parties afghanes, des groupes de réfugiés, des groupes de femmes et des organisations non gouvernementales, internationales et afghanes.

25. M. Brahimi s'est rendu en Ouzbékistan entre le 31 mars et le 2 avril pour s'entretenir avec le Président Islam Karimov et le Ministre des affaires étrangères, M. Abdulaziz Kamilov. Il s'est ensuite rendu au Turkménistan du 2 au 5 avril où il a été reçu par le Président Saparmurad A. Niyazov et le Ministre des affaires étrangères, M. Boris Shikhmuradov. Pendant son séjour à Achgabat, il a également rencontré le professeur Burhanuddin Rabbani, M. Karim Khalili, le dirigeant de l'Hezb-i-Wahdat, un représentant du Mouvement national islamique d'Afghanistan, M. Mohammad Razem, un représentant du Jamiat-i-Islami, M. Abdullah, un représentant du Harakat-e-Islami, M. Hashimi Jawid, un représentant du Hezb-i-Wahdat (Akbari), M. Mustafa Kazimi, et d'autres dirigeants du Front uni.

26. Le 9 avril, mon Envoyé spécial s'est rendu à Kaboul où il s'est entretenu avec le mollah Rabbani et d'autres dirigeants des Taliban des modalités d'application de l'idée d'un comité directeur chargé de préparer une réunion d'oulémas. La tournée de M. Brahimi dans la région s'est terminée à Téhéran où il a séjourné du 11 au 15 avril et où il a rencontré le Président Khatami, le Ministre des affaires étrangères, M. Kharrazi et M. Broujerdi. Il a aussi rencontré certaines personnalités politiques, religieuses et civiles afghanes ainsi que des représentants d'organisations de réfugiés et de femmes.

27. Ces contacts avaient pour objectif d'encourager une plus grande coopération entre les voisins de l'Afghanistan – en particulier le Pakistan et la République islamique d'Iran – en vue d'arrêter les livraisons d'armes et de munitions aux factions afghanes. S'exprimant sur ce point devant les médias à Islamabad et à Téhéran, mon Envoyé spécial a souligné qu'on ne pouvait, de toute évidence, acheminer armes et munitions jusqu'aux factions afghanes qu'en traversant le territoire ou l'espace aérien de pays voisins.

V. ACTIVITÉS À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Réunion des États exerçant une influence en Afghanistan

28. Dans le but de porter à l'attention d'un groupe plus large de gouvernements l'évolution récente de la situation en Afghanistan et en particulier la rupture des pourparlers qui devaient aboutir à la constitution d'une commission d'oulémas, j'ai demandé au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de convoquer, le 1er juin, une réunion du Groupe des 21 États Membres ayant une influence en Afghanistan. Ont assisté à cette réunion des représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, des Pays-Bas, de la République islamique d'Iran, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède, du Tadjikistan, du Turkménistan et de la Turquie, ainsi que de l'OCI.

29. Les délégations ont unanimement confirmé qu'elles appuyaient le travail entrepris par l'Organisation des Nations Unies et M. Brahimi en coopération avec l'OCI. Nombre d'entre elles se sont félicitées de la participation directe de l'OCI aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, à ceux entrepris récemment pour relancer les pourparlers au sein du Comité directeur. Les délégations se sont déclarées déçues que la réunion d'Islamabad qui devait aboutir à des pourparlers entre oulémas n'ait pu être menée à son terme. Elles ont également exprimé leur inquiétude face aux informations faisant état d'un abandon par les deux parties du moratoire sur les nouvelles offensives militaires, et elles ont exhorté celles-ci à s'abstenir de toute nouvelle offensive.

30. Les délégations ont appuyé mon approche du conflit afghan, soutenant que la communauté internationale devait parler d'une même voix. Dans ce contexte, plusieurs d'entre elles ont déclaré qu'elles jugeaient utiles les discussions qui avaient lieu dans le cadre du groupe Six plus deux, et il a été suggéré d'élargir ce dernier. Ce groupe comprend les pays limitrophes de l'Afghanistan – la Chine, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République islamique d'Iran, le Tadjikistan et le Turkménistan – ainsi que les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Certaines délégations ont mentionné la nécessité d'imposer un embargo sur les armes à destination de l'Afghanistan afin d'arrêter les livraisons d'armes aux factions belligérantes. Dans le domaine humanitaire, les délégations ont félicité l'Organisation des Nations Unies pour le Mémoire d'accord signé avec les Taliban et pour avoir surmonté certains des obstacles qui entravaient l'apport d'une aide à la région de Hazarajat. De nombreuses délégations se sont déclarées profondément préoccupées par le rôle pernicieux joué par le trafic de stupéfiants et la production de drogues en Afghanistan.

31. Avant la réunion du Groupe des 21, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a rendu compte au Conseil de sécurité, le 21 mai, des efforts de paix déployés par l'Organisation des Nations Unies et a informé celui-ci de la rupture des pourparlers intra-afghans à Islamabad. Le Conseil a autorisé son Président à faire devant la presse une déclaration orale dans laquelle celui-ci a déploré la recrudescence des combats et a exhorté les

parties à retourner à la table des négociations et à cesser d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire.

32. En outre, M. Brahimi et le Secrétaire général adjoint ont assisté à cinq réunions du groupe Six plus deux depuis le mois d'octobre. Le groupe est parvenu à un accord sur une approche commune reflétée dans une série de questions à aborder dont le texte précise les principes de base pour un règlement du conflit afghan. Ces questions figurent en annexe à mon précédent rapport publié sous la cote A/52/826-S/1998/222. Toutefois, parmi les membres du groupe, les États-Unis sont les seuls à avoir activement utilisé les "questions à aborder" dans leurs contacts avec les Afghans. Je souhaiterais voir les autres membres du groupe agir de même ainsi que d'autres États Membres ayant une influence en Afghanistan.

33. Le groupe a continué à rechercher des modalités pour imposer un embargo sur les armes de façon efficace et équitable. La plupart de ses membres se sont accordés à penser qu'un embargo, de quelque type que ce soit, ne pourrait être efficace que si les pays de la région et les autres pays concernés se concertaient sur la façon d'en assurer l'application et se faisaient mutuellement confiance à cet égard; certains ont toutefois soutenu qu'un embargo décrété en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies serait en fait réalisable et efficace. Je note à cet égard que certains membres du groupe ont suggéré que les pays concernés adoptent une déclaration politique dans laquelle ils s'engageraient à ne pas permettre que leur territoire soit utilisé pour l'envoi d'armes en Afghanistan. Un certain nombre de membres ont également émis l'avis qu'une réunion de haut niveau du groupe Six plus deux devrait être prochainement tenue dans la région.

34. Il convient aussi de noter que des groupes d'États Membres et des États Membres pris individuellement qui n'appartiennent pas au groupe Six plus deux, mais qui sont néanmoins concernés, ont coopéré activement avec ce dernier pour faciliter les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en faveur du rétablissement de la paix en Afghanistan. Par exemple, l'Allemagne, la France, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont formé avec la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique un groupe qui coordonne ses activités avec celles du groupe Six plus deux.

VI. LA SITUATION HUMANITAIRE ET LES DROITS DE L'HOMME

A. La situation humanitaire

35. La situation humanitaire a continué à se détériorer dans certaines parties du pays avec l'arrivée du printemps et la reprise des combats dans la province de Kunduz, située au nord-est du pays, ainsi que le long de la ligne de front au nord de Kaboul. La situation à Mazar-i-Sharif est demeurée tendue, ce qui a causé une nouvelle détérioration de la situation socioéconomique de la population civile. L'insécurité empêche toujours les organismes des Nations Unies de retourner à Mazar-i-Sharif.

36. Alors que les provinces de Takhar et de Badakhshan, situées dans une partie montagneuse et reculée du pays, ne s'étaient pas encore remises des dommages causés par le tremblement de terre qui les ont dévastées en février, un séisme

/...

encore plus fort, d'une magnitude de 6.9 à 6.1 sur l'échelle de Richter, a de nouveau frappé la même région le 30 mai, tuant 4 000 personnes et blessant ou privant d'abris au moins 50 000 autres. On s'attend, étant donné le terrain très escarpé, le mauvais temps, et le manque d'hélicoptères et de carburant, à ce que d'autres personnes succombent à leurs blessures ou meurent de froid, de soif ou de maladie. Au 8 juin, des organisations humanitaires, dont l'Organisation des Nations Unies, le Comité internationale de la Croix-Rouge (CICR) et des organisations non gouvernementales afghanes, pakistanaïses et tadjikes, appuyées par des gouvernements donateurs, préparaient de vastes opérations de secours. Deux équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe étaient sur place pour renforcer les capacités de coordination sur le terrain. L'action menée par les organisations humanitaires a permis de sauver de nombreuses vies; toutefois, le personnel dépêché sur place pour apporter les secours était déçu de ne pas avoir pu atteindre à temps certaines des zones les plus reculées. Les régions du centre, de l'ouest et du sud-ouest du pays ont été touchées au printemps par de fortes inondations qui ont dévasté de vastes zones agricoles. L'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont remis en état les installations d'irrigation, réhabilité les terres agricoles et fourni des engrais et des semences.

37. Dans la zone montagneuse de Hazarajat, au centre du pays, la vie de dizaines de milliers de civils est en danger en raison de graves pénuries alimentaires causées en partie par la poursuite du blocus imposé à la région par les forces des Taliban au sud et par l'impossibilité de faire venir des vivres des provinces septentrionales à cause de l'insécurité et des pillages. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est parvenu, fin mai/début juin, à acheminer du blé en quantité limitée jusqu'à deux zones du Hazarajat touchées par la pénurie de vivres, grâce à un accord passé avec les Taliban qui ont temporairement accepté de lever le blocus.

38. Le PAM a estimé que 167 000 personnes dans la région manquaient cruellement de vivres. Les 1 000 tonnes que les Taliban ont initialement laissé passer devaient s'ajouter à 1 700 tonnes de blé et de pommes de terre déjà achetées sur place. Selon les estimations, ces stocks étaient suffisants pour subvenir aux besoins des populations vulnérables pendant un mois; il est donc encore impératif de faire parvenir 7 500 tonnes supplémentaires dans la région pour les trois prochains mois. Les tentatives faites pour obtenir des sauf-conduits afin d'acheminer des vivres depuis les provinces septentrionales ont jusqu'à présent échoué. Je demande à toutes les factions afghanes de lever inconditionnellement tout blocus qui pourrait empêcher le passage des secours humanitaires, en particulier ceux destinés aux populations vulnérables.

39. Le 24 mars, l'Organisation des Nations Unies a suspendu ses activités d'assistance dans le sud et le sud-ouest de l'Afghanistan, y compris la région de Kandahar. Elle a pris cette décision en raison de la tendance croissante des autorités à s'ingérer dans la conception et l'exécution de ses programmes et à cause de la multiplication des manifestations d'hostilité à l'encontre de son personnel, en particulier un incident au cours duquel un représentant de l'ONU a été agressé à Kandahar par un Taliban haut placé.

40. Au début du mois de mai, une mission de haut niveau de l'ONU s'est rendue à Kaboul pour négocier des questions d'ordre humanitaire avec les autorités des Taliban. À l'issue de 10 jours de négociations, conduites au nom de l'ONU par l'adjoint au Coordonnateur des secours d'urgence, un mémorandum d'accord en 23 points a été signé; c'est la première fois qu'un document de cette nature est signé par l'ONU et les Taliban. L'accord définit un code de conduite pour l'ONU et pour les autorités locales, met en place un mécanisme de collaboration et de recherche conjointe d'une solution aux problèmes qui se posent et traite de manière préliminaire des questions de parité entre les sexes. Comme suite à cet accord, l'ONU a décidé, le 28 mai 1998, de débloquer son programme dans les régions sud et sud-ouest de l'Afghanistan. L'ONU et les organisations à vocation humanitaire comptent que les Taliban feront preuve d'une meilleure compréhension de leurs responsabilités envers le personnel humanitaire et qu'il sera possible, ainsi, de faire parvenir à leur peuple l'assistance dont il a besoin.

41. La troisième réunion du Groupe d'appui à l'Afghanistan s'est tenue à Londres le 5 mai, où elle a été coprésidée par les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis. Y ont participé des représentants de l'Organisation des Nations Unies, des organes de coordination des ONG, des organisations non gouvernementales, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des principaux pays donateurs. Le Groupe d'appui à l'Afghanistan a étudié notamment les faits nouveaux intervenus récemment en Afghanistan et donné son ferme appui au nouveau dispositif commun de programmation de l'assistance à l'Afghanistan. La mise en oeuvre progressive de ce dispositif commencera en juillet.

42. Au cours des derniers mois écoulés, le programme d'action antimines du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan a déminé 7 kilomètres carrés de champ de mines et 3,7 kilomètres carrés de champ de bataille. Près de 160 000 personnes ont jusqu'à présent bénéficié des activités de sensibilisation au danger des mines en 1998. Des efforts novateurs ont été entrepris pour développer l'instruction antimines assurée aux femmes et aux fillettes – dans les dispensaires, par les comités locaux pour l'alerte au danger des mines et par des animateurs travaillant en couples.

43. En ce qui concerne le rapatriement des réfugiés, neuf groupes de réfugiés afghans, représentant un total de 6 526 personnes, ont quitté le Pakistan et sont retournés dans la région est de l'Afghanistan au titre du nouveau programme de rapatriement de groupes du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ce chiffre a sensiblement gonflé l'effectif des rapatriés, qui est actuellement de plus de 20 000, soit le double de ce qu'il était à la même période en 1997.

44. S'agissant de l'Appel global de 1998 en faveur de l'Afghanistan, 13 % seulement du montant fixé avaient à la mi-mai été couverts par des annonces de contributions et des contributions, ce qui constitue un pourcentage sensiblement inférieur à ce qu'il était l'année dernière à mi-parcours. Une augmentation des versements de la part des donateurs s'impose de toute urgence.

B. Les droits de l'homme

45. Je demeure convaincu que les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont, semble-t-il, été commises en Afghanistan en 1997 appellent d'urgence des mesures de la part de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi je me suis tenu en contact étroit avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève.

46. En mai, le Haut Commissariat a envoyé dans la région nord de l'Afghanistan une mission exploratoire chargée de déterminer la manière de procéder pour mener une enquête approfondie sur les violations graves des droits de l'homme qui auraient été commises en 1997. La mission présentera bientôt ses recommandations au Haut Commissaire. Les résultats préliminaires montrent qu'il existe suffisamment de faits permettant de recommander qu'une enquête soit ouverte sur les allégations relatives à ces violations et qu'elle soit effectuée en bonne et due forme et le plus rapidement possible. Les équipes d'enquête comprendraient des spécialistes des droits de l'homme et des experts de médecine légale.

VII. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

47. Il ne pourra être mis fin à la tragédie afghane qu'à condition que la communauté internationale soit décidée à s'attaquer à ses aspects externes, à savoir une ingérence étrangère constante se traduisant par des livraisons d'armes et d'autres fournitures aux factions en guerre. Pour qu'il soit mis fin à cette ingérence, il faut que les puissances régionales engagent le dialogue et renforcent la confiance mutuelle entre elles. Les pays qui peuvent exercer une influence en Afghanistan et dans la région devraient, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), s'employer davantage encore à les y aider.

48. Les pays de la région et des pays n'appartenant pas à la région se sont mis récemment à se préoccuper plus activement de l'Afghanistan. Ce fait, s'ajoutant aux efforts renouvelés de l'ONU et de l'OCI, a ouvert la voie à l'organisation de véritables entretiens entre les factions en guerre. Ces entretiens ont malheureusement été suspendus indéfiniment au début du mois de mai, après quoi les Taliban ont annoncé leur décision de ne plus recourir aux oulémas pour les entretiens intra-afghans.

49. L'interruption du dialogue engagé à Islamabad et le déclenchement manifeste des offensives annuelles de printemps sont des événements alarmants. À mon profond regret, ils sont une preuve supplémentaire que, quoiqu'elle en disent, les factions afghanes ne sont pas prêtes pour des entretiens de paix sérieux ou, pire encore, qu'elles sont résolues à poursuivre le mirage d'une solution militaire. Il est impossible de ne pas en tirer la conclusion que certains pays de la région, qui soutiennent une faction afghane ou une autre, leur livrent des armes malgré les appels répétés que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et moi-même avons lancés pour demander qu'il soit mis fin à l'afflux d'armes dans les pays, et bien qu'eux-mêmes préconisent un "embargo sur les armes" à l'encontre de l'Afghanistan.

50. Un handicap majeur auquel se heurtent les efforts déployés en vue du rétablissement de la paix continue d'être l'inexistence d'une stratégie cohérente pour s'attaquer au problème et l'absence d'une volonté politique de la part des pays qui ont une influence déterminante sur les factions en guerre. L'Afghanistan lui-même montre les signes typiques d'un "État en décomposition", où les factions armées sont peu désireuses d'opter pour la paix, et, de leur côté, les grandes puissances se sont tenues à l'écart du conflit depuis la fin de la guerre froide. Cette situation a favorisé l'apparition sur la scène régionale de protagonistes animés d'une volonté plus ferme qu'auparavant et décidés à combler le vide.

51. À ce jour, ces protagonistes ont été incapables de s'élever au-dessus de ce qu'ils considèrent leurs intérêts nationaux et d'aborder la question afghane du point de vue des intérêts de la région dans son ensemble, malgré des preuves évidentes que le conflit afghan est en train de porter gravement atteinte au tissu social de bon nombre de ces mêmes pays voisins. Mais il reste encore à ces pays à surmonter leur méfiance mutuelle et à s'entendre sur un programme d'action commun pour le règlement du conflit afghan. C'est pourquoi les livraisons d'armes à l'Afghanistan n'ont rien perdu de leur intensité, permettant aux factions en guerre de faire échec aux inlassables efforts de médiation internationale et d'éviter tous entretiens de paix sérieux. La dernière victime en date de cet état de choses est la réunion du Comité directeur à Islamabad.

52. En plus d'adresser un nouvel appel aux factions afghanes pour leur demander de respecter les vœux de la majorité écrasante des Afghans et de revenir à la table des négociations sans tarder, j'invite les puissances régionales à multiplier les contacts entre elles au sujet de l'Afghanistan – soit dans le cadre de l'ONU et de l'OCI soit à titre bilatéral. J'adresse également un appel à ceux qui, sans être directement concernés, sont néanmoins préoccupés par la situation, et leur demande d'aider l'ONU à inciter les puissances régionales à engager le dialogue entre elles. L'ONU et l'OCI sont prêtes à leur offrir l'occasion de renforcer leur confiance mutuelle afin qu'elles puissent venir en aide au peuple afghan et sauver la région tout entière du réel danger des nombreuses répercussions du conflit.

53. Cela dit, il est encourageant de constater que les États Membres portent un intérêt croissant et de plus en plus vif à la question afghane et souhaitent lui voir appliquer une stratégie politique commune, que l'Organisation essaie actuellement d'élaborer. En plus du Groupe des Six plus Deux et des pays qui coopèrent directement avec lui, nombreux sont les pays et les organisations qui se sont montrés désireux d'aider au règlement du conflit afghan. L'Union européenne, par exemple, a adopté une position commune au sujet de l'Afghanistan, que son président s'est employé à porter à l'attention de toutes les parties afghanes et des capitales intéressées. J'ai aussi noté en particulier que certains pays, dont l'Arabie saoudite, l'Égypte, l'Inde, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Turquie, manifestent un intérêt croissant pour la question et ont apporté à l'Organisation un concours précieux en lui facilitant la tâche en Afghanistan.

54. Malgré toutes les difficultés, l'ONU continuera de s'occuper vigoureusement de la question afghane. Agissant en étroite coordination avec l'Envoyé spécial,

qui continuera de faire porter ses efforts sur les aspects externes du conflit, tant à partir de New York que dans la région, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan restera en contact étroit avec les parties et les personnalités afghanes afin de les convaincre d'accepter des mesures telles qu'un cessez-le-feu, un échange de prisonniers et la levée de toutes les restrictions qui pèsent encore sur les livraisons de fournitures humanitaires dans l'ensemble du pays.

55. Sur un autre plan, mais dans le même ordre d'idées, des efforts importants sont en cours en Afghanistan pour donner à la communauté internationale des moyens plus efficaces de faire face à l'immense complexité de la situation d'urgence qui y sévit. Pour qu'une paix juste et durable puisse s'instaurer, il faut notamment que la communauté internationale adopte une stratégie cohérente où les objectifs politiques et les objectifs en matière d'assistance se renforcent mutuellement et qui lui permette de parler d'une même voix sur les questions de principe et les questions de politique générale. À partir de là, il a été possible d'élaborer un cadre stratégique pour l'Afghanistan, qui répond à la nécessité d'une coopération sensiblement renforcée au sein des organismes des Nations Unies, et de définir une nouvelle organisation des travaux entre l'ONU et ses partenaires en matière d'assistance, dont les Afghans, les organisations non gouvernementales et les donateurs. Je trouve extrêmement encourageants les progrès qui ont été réalisés, au titre du cadre stratégique global, vers la mise en place d'un dispositif commun de programmation clairement défini pour la mise en oeuvre de l'aide internationale, ainsi que le ferme appui que cette stratégie a déjà recueilli auprès de la communauté des donateurs.

56. Avant de conclure, je tiens à remercier mon Envoyé spécial, M. Brahimi, ainsi que le personnel de la Mission spéciale et son chef par intérim, M. Ngobi, des efforts tout à fait remarquables qu'ils ont déployés malgré les difficultés auxquelles ont donné lieu les entretiens intra-afghans à Islamabad. Je voudrais aussi exprimer ma profonde gratitude au Coordonnateur résident chargé des questions humanitaires, M. Alfredo Witschi-Cestari, et à tout le personnel des Nations Unies, qui se sont acquittés de leur tâche avec dévouement et courage pour venir en aide au peuple afghan.
